Les violences faites aux femmes : ça suffit !

- C'est la main aux fesses et les sifflets méprisants dans la rue
- C'est la femme qui rentre à 2 h du matin et qui regarde derrière elle, pour voir si personne ne la suit
- C'est la femme menacée d'un mariage forcé
- Ce sont les coups, injures, insultes, menaces, humiliations, viols par le conjoint
- C'est la copine, au travail, harcelée constamment par son chef qui veut la faire passer «à la casserole»
- C'est la voisine qu'on entend crier et pour laquelle on hésite encore à appeler la police
- C'est la femme immigrée ne pouvant se plaindre des violences de son mari quand son titre de séjour dépend de lui
- C'est la femme qui n'a jamais pu dire que son père l'a violée enfant et que cela a fichu sa vie en l'air
- C'est la mère de trois enfants qui vit seule et est contrainte de se prostituer pour boucler les fins de mois
- C'est la femme qui meurt sous les coups d'un conjoint ou d'un ex-concubin.
- C'est la femme violée dans un conflit armé qui réclame l'asile en France

Si l'on s'appuie sur la réalité des violences vécues par les victimes, on se rend compte à quel point les réticences et résistances sont le reflet de l'idéologie patriarcale.

Les violences ne doivent pas être une fatalité pour les femmes.

Nous exigeons d' une VERITABLE VOLONTE POLITIQUE, une LOI CADRE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES,

UNE LOI CADRE QUI COMPRENDRAIT NOTAMMENT:

- des campagnes d'information, de sensibilisation pérennes auprès de tous les publics.
- la mise en place d'une véritable éducation non sexiste à tous les stades de l'éducation nationale;
- une formation spécifique et obligatoire, assurée par les associations féministes, pour la prévention, la prise en charge des violences faites aux femmes par les professionnel-les concerné-es.
- la possibilité que toutes les femmes en danger de violences soient protégées, par la loi, et non seulement celles victimes de violences conjugales ou menacées de mariage forcé.
- en cas de condamnation définitive de l'agresseur, l'obtention systématique dans les plus brefs délais d'une carte de résidente pour les femmes sans papiers victimes de violences conjugales.
- pour la mise en œuvre d'une véritable politique abolitionniste, reconnaissant donc la prostitution comme une violence, incluant une réinsertion des personnes prostituées.
- une réelle politique de logements prioritaires pour les femmes en danger. A Alençon le foyer la Clarté a été fermé en 2010.....

Nous exigeons que les associations féministes conservent les missions de service public auprès des victimes, ce qui implique non seulement le maintien des moyens financiers qui leur étaient accordés mais aussi leur augmentation.

Il est hors de question que l'État se désengage!!!